

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	07.02.2025	Folio n°	
	Délibération	2025-86		
	Nature	1.1		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

**Syndicat Mixte  
Normand'Innov**

**Siège Social**  
Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 17 DU 07.02.2025**  
11 questions numérotées 2025-78 à 2025-88

## DELIBERATION

### REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PASSATION DES MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE PRISE D'ACTE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires :** Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants :** Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

**Procurations :**

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

**Excusée :** /

**Absent :** /

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-78 à 2025-88	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
31.01.2025	14 H 00	Jacques FORTIS	15 H 45	10.02.2025	10.02.2025

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	17	07.02.2025	N° d'ordre	N° délibération
				9	2025-86

<b>OBJET</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PASSATION DES MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE – PRISE D'ACTE</b>
--------------	---

TD/YZ/EA

Chers collègues,

Le syndicat mixte étant un établissement public (L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est soumis au code de la commande publique par son article L1211-1.

Les marchés conclus entre un pouvoir adjudicateur et un opérateur économique, en matière de fourniture, services et travaux, sont soumis, dès le premier euro d'achat, aux règles du code de la commande publique.

Le code de la commande publique laisse aux acheteurs publics une grande liberté pour fixer les règles de passation des marchés publics et accords-cadres passés en dessous des seuils de procédure formalisée (à ce jour 221.000 € H.T. en fournitures courantes et services et 5.538.000 € H.T. en travaux) en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Pour autant que les marchés soumis au présent règlement soient inférieurs au seuil des procédures formalisées, ils n'en doivent pas moins respecter les grands principes de la commande publique que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Il convient dès lors d'adopter des mesures permettant de se prémunir, non seulement de toutes dérives et pratiques répréhensibles pénalement, mais aussi de manquements involontaires à des principes fondamentaux par ignorance des règles devant être appliquées.

C'est l'objet du règlement intérieur pour la passation des marchés passés selon la procédure adaptée qui vous est proposé en annexe à la présente délibération.

**LE CONSEIL :**

**PREND ACTE** du règlement intérieur pour la passation des marchés passés selon la procédure adaptée qui est un document de travail d'aide à la passation des MAPA.

*CERTIFIE CONFORME.*

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE